



AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : LE RUBAN BLEU

Date complète : 2 OCTOBRE 2022

Lieu : Triel sur Seine (78)

Autorité organisatrice : Yacht Club de TRIEL SUR SEINE

Quai Aristide Briand 78510 TRIEL SUR SEINE

Grade : 5A

Préambule :

En participant à cette épreuve, dans le contexte de la pandémie de la COVID 19, chaque concurrent atteste avoir pris connaissance du risque COVID 19 et s'engage à respecter les mesures barrières .

1. La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile 2021-2024

2. Admissibilité et inscriptions :

La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe habitable

- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription.
- Leur licence FF Voile et une autorisation parentale pour les mineurs..
- Le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant initial de 1.5 million d'euros.

3. Droit à payer : 25 euros pour un équipage de 2. Equipier supplémentaire et accompagnateur 10 euros avec le buffet.

4. Programme :

- Grutage : possibilité le samedi 1 octobre 2022 l' après-midi
- Confirmation des inscriptions :le 2 octobre 2022 à 9 H 30
- Signal d'avertissement de la première course : 11 heures
- Nombre de courses maximum : 4
- Proclamation des résultats suivis d'un buffet :ce même jour vers 16 Heures

5. Instructions de course :

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions ou seront affichées selon la prescription fédérale.

6. Responsabilité :

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessures ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

7. Composition du corps arbitral :

Président du comité de course : Louis LE DENMAT

Président du jury :

Information complémentaire : pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Le Président du YCT : François MASINGUE : 06.85.32.14.36 - masingue.francois@wanadoo.fr